

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Immeuble Kadence sur la commune principale de l'AIOT 88 Rue Regnault 75013 Paris.

La référence de votre dossier est A-3-8CJFMAIM et concerne une demande de type "une déclaration Initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/04/2023 à 11h24 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- **#xxxx#** (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- **#yyyy#** (pour rappel, déclarant)
- **#zzzz#** (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration Initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://alda.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 34859375700076

Raison sociale SEFAL PROPERTY

Forme juridique SA à conseil d'administration (s.a.l.)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

134 RUE DANTON

92300

92300 LEVALLOIS PERRET

Signataire

Nom : BEN LAKHAL

Prénom : Fadoua

Qualité : Chargée de missions HSE

Référent

Nom : LAW

Prénom : **Cédric**

Fonction : **Responsable HSEE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Immeuble Kadence**

Description des activités :

La présente déclaration concerne l'immeuble Kadence situé au 86-88 Rue Regnault, 12-34 rue du Château des Rentiers, Paris 13e. Sont exercés sur le site des activités du bureau. L'immeuble est occupé par plusieurs entreprises. Le site est équipé de 4 installations climatiques ayant une charge de fluide frigorigène unitaire supérieure à 2 kg. Groupe froid 1 / R134a / 92 Kg Groupe froid 2 / R134a / 93 Kg Groupe froid 3 / R134a / 130 Kg Cilm 1 / R410a / 4 Kg Les Groupes Froids se trouvent dans un local de production de froid situé au sous-sol -5

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **88 Rue Regnault 75013 Paris**

X : **653826**

Y : **6858339**

Projection : **Lambert 93**

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Allinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1185	1185-2-a	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Quantité susceptible d'être présente 319 kg	DC	(92+93+130+4)

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les seuls déchets générés par ces installations sont traités par un prestataire de maintenance et feront l'objet de bordereau de suivi de déchets spécifiques

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : colonnes sèches présentes dans le bâtiment

**Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
Sprinklage dans les parking et extincteurs**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinéa 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

planCadastral_ situation 12 04 2023.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan d'ensemble Ech 1-1020_ Kadence 12 04 2023.pdf

